



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

air

Question écrite n° 62035

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la nocivité de la pollution électromagnétique générée par les émetteurs relais de télévision, radio FM et téléphone mobile. Il semble que cette forme de pollution représente une gêne de plus en plus importante pour les riverains. Actuellement, un certain nombre de personnes dont la santé s'est détériorée après l'implantation de pylônes ou antennes, s'organise et veut porter plainte pour ces faits. Des pays comme la Belgique, l'Italie, la Suisse ont déjà voté les lois exigeant des normes draconiennes. Les industriels s'exécutent ou le site est fermé. Il serait nécessaire de pouvoir rester très attentifs aux respects des normes et des recommandations européennes et internationales en ce qui concerne l'exposition des populations aux ondes électromagnétiques, conformément au principe de précaution ; pour que cesse l'implantation anarchique de tous les émetteurs, et soit effectué l'éloignement des tours émettrices supportant des puissances de dizaines de milliers de watts, situées près des quartiers denses, des écoles et autres lieux sensibles. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures tant législatives que réglementaires qu'il est prêt à prendre afin de lui apporter une solution.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62035

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3353